

Votre arrivée à Appenzell Rhodes-Extérieures – Liste de contrôle

[juste après l'arrivée](#)

[dans les 3 mois](#)

[durant la première année](#)

juste après l'arrivée

Bienvenue ! Dans cette section, vous trouverez un aperçu des étapes importantes que vous devez accomplir immédiatement après votre arrivée.

1. Inscription

► Vous êtes-vous **inscrit auprès de la commune** ?

Dans les 14 jours suivant votre arrivée, vous devez vous inscrire personnellement auprès de votre commune de résidence. Apportez votre pièce d'identité et votre contrat de location.

- [Communes / Contacts contrôle des habitants](#)
-

2. Permis de séjour

► Avez-vous reçu votre **permis de séjour**?

Selon votre pays d'origine et le motif de votre séjour, un permis spécifique est requis. Le service de la migration est responsable de la délivrance des permis. Vous êtes personnellement responsable du renouvellement de votre permis de séjour et devez soumettre tous les documents dans les délais.

- [Demandes et fiches d'information](#)
 - [Contact Service de la migration](#)
-

3. Entretien d'information initial

► Le service d'information pour l'intégration propose des entretiens d'information initiaux avec traduction pour que vous puissiez bien commencer. L'INFI reste également à votre disposition pour toute autre question.

- Contact Service d'information pour l'intégration INFI
-

4. Système politique

► Fédéralisme: En Suisse, la responsabilité est partagée entre la Confédération, les cantons et les communes. Cela s'appelle le fédéralisme. De nombreux domaines – comme l'école, les impôts ou l'aide sociale – fonctionnent différemment selon le canton. Les coutumes et traditions varient également selon les régions.

- Carte de la Suisse
- Langues en Suisse

► Droit démocratique: En Suisse, seules les Suissesses et les Suisses âgés d'au moins 18 ans peuvent voter et élire. Il existe des exceptions dans les communes de Trogen, Speicher, Wald et Rehetobel (droit de vote communal) si l'on vit en Suisse depuis au moins 10 ans et dans le canton depuis 5 ans.

► Droit de pétition: Toute personne adulte – y compris les étrangères et les étrangers – a le droit d'adresser des pétitions aux autorités communales, cantonales ou fédérales. Les pétitions peuvent contenir des propositions, des plaintes ou des demandes.

- Brochure « Bienvenue en Suisse » en plusieurs langues
-

5. Langue

► **La langue allemande** est essentielle pour le travail, l'éducation et la vie quotidienne. Apprenez à parler l'allemand le plus rapidement possible pour la vie de tous les jours. Il existe des cours de langue à prix réduit.

- Flyer des cours actuels à Appenzell Rhodes-Extérieures
 - ar.ch / Cours d'allemand bon marché à Appenzell Rhodes-Extérieures
 - sprachtandem.ch / Conversation avec d'autres personnes en allemand
 - Nouer des contacts sociaux pour améliorer la langue
-

6. Famille et enfants

► École: Avez-vous inscrit vos enfants à l'école ? En Suisse, la scolarité est obligatoire. L'inscription se fait directement auprès de l'école du lieu de résidence.

- Liste de contacts des directions d'école

► **Les jeunes dès 16 ans** bénéficient de programmes spéciaux pour faciliter leur entrée dans le monde de la formation et du travail en Suisse. Le Service d'information pour l'intégration INFI conseille les jeunes de 16 à 25 ans. Prenez rendez-vous dès maintenant pour un entretien de conseil.

► Garde d'enfants: Les parents peuvent recevoir des aides financières pour la garde d'enfants, si certaines conditions sont remplies.

► Groupe de jeu: Les groupes de jeu permettent aux enfants dès 2,5 ans d'apprendre l'allemand en jouant et de développer leurs compétences sociales et motrices – une bonne préparation à l'entrée à l'école.

- Consultation pour mères et pères
 - Contact Service d'information pour l'intégration INFI
-

7. Travail

► Avez-vous un emploi stable ou êtes-vous à la recherche d'un emploi? Selon votre nationalité, vous avez besoin d'une autorisation de travail.

- [ar.ch / Demandes et fiches d'information sur l'autorisation de travail](#)
- [arbeit.swiss / Job-Room](#)
- [Liste «Sites d'emploi en ligne importants et liens utiles»](#)
- [Liste des bureaux de placement](#)
- [Orientation professionnelle, scolaire et de carrière \(la formation de base comme fondement principal\)](#)

► Connaissez-vous vos droits en tant que salarié(e)? Le temps de travail, le salaire, le droit aux vacances et la résiliation sont réglementés par la loi.

- [Infostelle Arbeit / Conseil juridique sur le droit du travail \(4 heures gratuites\)](#)
- [lohnrechner.ch / calculateur de salaire](#)

► Savez-vous quoi faire si vous devenez chômeur? Inscrivez-vous rapidement auprès de l'Office régional de placement (RAV).

- [RAV / Étapes de l'inscription à l'RAV](#)
- [Bureau de candidature Herisau](#)

8. Assurances sociales

► Le système des **assurances sociales** en Suisse est complexe. Informez-vous à temps pour éviter des problèmes ultérieurs. Les cotisations sont déduites directement du salaire et comprennent les assurances suivantes :

- AHV/IV/EO: Assurance vieillesse, invalidité et perte de gain (assurance obligatoire)
- ALV: Assurance chômage (pour les salariés)
- BVG: Prévoyance professionnelle (à partir d'un certain revenu)
- Assurance accident (UVG) :
 - Si vous travaillez au moins 8 heures par semaine, votre employeur vous assure.
 - Si vous ne travaillez pas, vous devez souscrire une assurance accident via votre caisse maladie.

- *[Schéma des assurances sociales](#)*
 - *[Assurances sociales en Suisse dans différentes langues](#)*
 - *[sovar.ch / Contact Assurances sociales](#)*
-

9. Compte bancaire

► Avez-vous ouvert un compte bancaire suisse ? Pour le salaire, le loyer et les assurances, vous avez besoin d'un compte.

De nombreuses banques n'ouvrent un compte qu'après réception du permis de séjour. Certaines banques acceptent une attestation de domicile de la commune (payante). Veuillez vous renseigner sur les documents requis dans chaque cas.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/test/immediatement-apres-larrivee

dans les 3 mois

Au cours des trois premiers mois, de nombreux sujets peuvent vous aider à vous orienter dans votre nouvelle vie. Vous trouverez ici une liste des points les plus importants que vous devez traiter dès maintenant.

1. Assurance maladie

► Avez-vous souscrit une assurance de base auprès d'une caisse maladie ? La souscription est obligatoire dans un délai de trois mois – rétroactivement à partir de la date de votre enregistrement en Suisse.

► Les assurances complémentaires sont facultatives et couvrent des prestations supplémentaires telles que le libre choix de l'hôpital, la médecine alternative ou des contributions aux lunettes – elles doivent être souscrites avant une maladie.

- Graphique assurance maladie
- comparis.ch / Comparaison des caisses maladie
- Système de santé en Suisse expliqué dans différentes langues
- Assurance maladie obligatoire / Questions et réponses en différentes langues
- Numéros d'urgence

► Les personnes à faible revenu peuvent déposer une demande de réduction de primes auprès des Assurances sociales d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Le délai court jusqu'à fin mars. Les nouveaux arrivants peuvent aussi faire la demande après ce délai, mais uniquement dans l'année de leur arrivée.

- Demande de réduction des primes

► Exemption de l'obligation d'assurance maladie en Suisse: En Suisse, chaque personne doit en principe avoir une assurance maladie. À Appenzell Rhodes-Extérieures, c'est l'« Institution commune LAMal » à Soleure qui est responsable du contrôle de cette obligation. Dans certains cas, une exemption est possible. Vous trouverez plus d'informations sur le site web.

- kvg.org / Demande en ligne d'exemption de l'obligation d'assurance en Suisse

2. Logement et vie quotidienne

► Trouver un logement est essentiel. Le marché immobilier varie selon les régions. Les locataires doivent respecter certaines règles – par exemple en ce qui concerne le loyer, la résiliation du contrat et le règlement intérieur (p. ex. heures de silence, buanderie).

- [comparis.ch / Marché du logement](https://www.comparis.ch/fr/marche-du-logement)
- [alle-immobilien.ch / Tous les biens immobiliers](https://www.alle-immobilien.ch/fr/tous-les-biens-immobiliers)
- [Conseil juridique gratuit en matière de droit du bail et du fermage](#)

► Une **assurance combinée ménage et responsabilité civile** vous protège en cas de dommages accidentels causés à autrui ou à votre propre logement.

- [Comparer les assurances ménage et responsabilité civile](#)

► La gestion des déchets est bien organisée. Il existe des sacs spéciaux, des points de collecte et des règles de recyclage – chaque commune a ses propres prescriptions. Veuillez vous informer directement sur place.

- [Recyclage du plastique KUH-BAG](#)
- [Carte du recyclage](#)

3. Médias et communication

► Avez-vous installé Internet, la **télévision et le téléphone**? Comparez les fournisseurs et les contrats. Faites attention aux durées minimales de contrat.

- [comparis.ch / Portail comparatif pour mobile, Internet et TV](https://www.comparis.ch/fr/portail-comparatif-pour-mobile-internet-et-tv)

► Chaque ménage en Suisse doit payer une redevance pour la radio et la télévision – même sans appareil propre. L'entreprise Serafe vous envoie automatiquement la facture après votre inscription auprès de la commune. La redevance s'élève à environ 335 francs par an et par ménage.

- [serafe.ch / Informations sur la redevance radio-télévision](https://www.serafe.ch/fr/informations-sur-la-redevance-radio-tel%C3%A9vision)

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/test/subtest-1

durant la première année

Au cours de la première année, de nombreuses autres démarches vous aideront à vous intégrer durablement à Appenzell Rhodes-Extérieures. Cette liste de contrôle vous présente les points essentiels à prendre en compte.

1. Intégration et vie en société

► Les **contacts sociaux** sont importants pour bien s'intégrer en Suisse. Les échanges avec les voisins et voisines, les connaissances et au sein d'une association aident à pratiquer la langue et à mieux comprendre la vie locale. Les personnes qui s'engagent trouvent plus rapidement leur place – et se sentent vite chez elles.

- Associations Appenzell Rhodes-Extérieures
 - Événements à Appenzell Rhodes-Extérieures
 - benevol.ch / Bénévolat
 - Rencontre femmes Appenzell Rhodes-Extérieures
-

2. Diplômes, formation et formation continue

► Les **diplômes** étrangers doivent être reconnus dans certaines professions (par ex. santé, éducation, technique) pour pouvoir exercer en Suisse.

- Vérification – Ai-je besoin d'une reconnaissance pour ma profession ?
- HEKS MosaiQ Ostschweiz – Conseil pour les personnes qualifiées venant de l'étranger
- Aperçu des autorités et institutions compétentes
- Explication sur la reconnaissance – comment procéder?

► La Suisse propose de nombreuses **formations** et **formations continues** – également pour les adultes. Veuillez vous informer à temps sur les possibilités qui vous conviennent.

- Schéma du système éducatif
 - Orientation professionnelle, universitaire et de carrière
 - Orientation professionnelle expliquée en plusieurs langues
-

3. Mobilité

► Importation de véhicule: Si vous importez une voiture de l'étranger, vous devez l'enregistrer dans un délai de 12 mois. Avant l'importation, vérifiez si le véhicule peut être homologué en Suisse – cela vous évitera des problèmes et des retards.

- *Demande d'importation d'un véhicule comme effet de déménagement pour la douane*
- *Office de la circulation routière Trogen*

► Échange du permis de conduire: Votre permis de conduire étranger doit également être échangé dans ce délai, sinon vous perdrez le droit de conduire. Les personnes originaires de pays hors UE/AELE doivent en plus passer un examen de conduite. Des leçons sont recommandées.

- *Demande d'échange de permis de conduire*
- *Office de la circulation routière Trogen*

► Le transport public en Suisse est bien développé et fiable. De nombreuses personnes utilisent le train, le bus, le tram ou des abonnements régionaux comme l'abonnement général ou demi-tarif au quotidien.

- *sbb.ch / Meilleures offres*
-

4. Impôts

► Avec un permis B, l'impôt est prélevé directement sur le salaire (**impôt à la source**). Une déclaration d'impôts n'est généralement pas nécessaire.

► Avec un permis C, vous devez remplir chaque année une déclaration d'impôts (**imposition ordinaire**).

Particularité à Appenzell Rhodes-Extérieures : avec un permis B, vous pouvez également faire une déclaration d'impôts – si vous en faites la demande au préalable.

- *Administration fiscale d'Appenzell Rhodes-Extérieures*
 - *comparis.ch / comparer les impôts*
 - *Demande d'imposition ordinaire*
-

5. Offres de conseil et de soutien

► Dans de nombreuses communes, il existe des **services de conseil** gratuits ou à prix réduit – par exemple pour des questions liées au travail, au logement, à la famille, au séjour ou à la santé. Ces offres vous aident à mieux vous orienter et à trouver des solutions en cas de difficulté.

- [*find help / Santé et affaires sociales – Trouver de l'aide facilement*](#)
- [*Aide aux victimes SG-AR-AI*](#)
- [*Numéros d'urgence*](#)
- [*Brochure sur la violence domestique*](#)

► Le canton propose également des **consultations juridiques** gratuites. Celles-ci conseillent gratuitement tous les habitants sur les questions juridiques (consultations courtes). Des permanences sont organisées régulièrement.

- [*Contacts pour les consultations juridiques*](#)
 - [*Infostelle Arbeit / Conseil juridique sur le droit du travail \(4 heures gratuites\)*](#)
 - [*Conseil juridique gratuit en matière de droit du bail et du fermage*](#)
 - [*Heks Ostschweiz - Centre de conseil contre le racisme et la discrimination*](#)
-

6. Portrait du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures

► **Appenzell Rhodes-Extérieures** est l'un des 26 cantons de la Suisse. Avec ses 56'641 habitants (en 2024), c'est l'un des cantons les plus petits en termes de population. Ce canton se distingue par ses traditions vivantes et sa diversité naturelle.

- [*Portrait succinct d'Appenzell Rhodes-Extérieures*](#)
-

7. Droits fondamentaux

► En Suisse, les droits fondamentaux sont ancrés dans la Constitution fédérale. Ils s'appliquent à toutes les personnes – indépendamment de l'origine, de la langue, du sexe, de la religion, de l'âge ou de l'orientation sexuelle.

- Toutes les personnes sont égales devant la loi.
- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits.
- La discrimination est interdite – par exemple en raison de l'origine, de la religion ou de l'orientation sexuelle.
- Chacune et chacun est libre de choisir sa religion et son opinion.
- La liberté d'expression et la liberté de la presse sont garanties.
- Les couples de même sexe peuvent se marier.
- Personne ne doit être battu ni menacé. (→ Aide en cas de violence domestique)

- Constitution fédérale
 - Heks Ostschweiz - Centre de conseil contre le racisme et la discrimination
 - Numéros d'urgence
 - Brochure sur la violence domestique
-

8. Devoirs

► Toute personne vivant en Suisse bénéficie de nombreux **droits** – mais a aussi des responsabilités et des **devoirs** envers la société. Ces devoirs s'appliquent à toutes et tous, indépendamment de la nationalité.

Les devoirs importants sont les suivants (vous êtes responsable de leur accomplissement correct et dans les délais) :

- Respecter les lois et les décisions des autorités
- Payer les impôts et les taxes
- Souscrire une assurance-maladie (obligatoire pour toutes et tous)
- Respecter l'obligation scolaire pour les enfants
- Respecter l'obligation de déclaration en cas de déménagement, de changement d'emploi ou de regroupement familial (p. ex. signaler un changement d'adresse à la commune)
- Trier et éliminer correctement les déchets

► Pour les personnes étrangères, s'ajoutent :

- Responsabilité individuelle (vous êtes responsable de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires dans les délais)
- Respect des conditions de séjour et de travail
- Apprendre la langue nationale et éviter le surendettement

Un comportement respectueux envers autrui, l'environnement et les biens publics fait également partie des responsabilités sociales

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-ar.ch/fr/test/subtest-1-2